



Suite à la vente d'une moto...

Par **doudounit08**, le **06/10/2008 à 19:25**

Bonjour, je viens de vendre une moto de cross (qui ne possède pas de papiers car son utilisation est uniquement autorisée sur circuit) et l'acheteur de cette moto ne cesse de me téléphoner car il a cassé le moteur une semaine après l'avoir acquis. La personne en question voudrait que je paie la moitié des réparations (environ 500€). Je ne peux pas me permettre de payer cette somme car j'ai vendu cette moto pour des raisons financières. Est-ce que je risque d'être poursuivi en justice par cette personne?

Par **coolpix**, le **02/11/2008 à 15:49**

il m'est arrivé la même chose suite à une moto de cross que j'ai vendue la semaine dernière et l'acheteur veut m'emmener en justice si je ne reprend pas la moto ou si je ne paie pas les réparations (il a dû serrer le moteur). Je voudrais savoir si votre acheteur a réellement fait appel à la justice et quelles sont les risques? Cela me tracasse surtout que ma moto fonctionnait correctement.

Par **doudounit08**, le **02/11/2008 à 16:01**

Je n'ai pas de nouvelle de l'acheteur depuis la semaine dernière ou il m'avait appelé pour me dire qu'il portait plainte pour vis caché. Le problème c'est que je ne suis pas mécanicien et que la moto m'a été réglée en espèces donc pas de preuve d'achat. Je vous tiendrai au courant de la suite de mon affaire. Pouvez-vous en faire de même? À bientôt.